



Depuis plusieurs semaines, une livraison de fruits et légumes, produits frais (fromage, viande, œufs, laitages...) et produits d'épicerie, a lieu chaque mercredi après-midi à Elze. Elle est assurée par la Coopérative alimentaire de Pied de Borne : Ma Coop La Vie au Vert afin de ravitailler les habitants du hameau enclavé. Les personnes intéressées adhèrent à la coop (10 euros/an) et passent commande par courrier

électronique de préférence, ou par téléphone, du lundi au vendredi. Le mercredi suivant, leur commande est livrée et ils ont la possibilité d'acheter sur place des fruits et légumes frais. Depuis peu, un paysan boulanger de Brahic, Étienne Mignot, propose sa gamme de pains frais, issus de variétés anciennes de blé et de farine de châtaignes.

La Mairie de Malons et Elze, en collaboration avec Ma Coop La Vie au Vert, souhaite étendre ce service aux autres hameaux de notre commune. Nous envisageons d'organiser le passage du camion de Ma Coop le mercredi après-midi à Malons village.

Afin de connaître les produits disponibles, vous pouvez visiter le site web de Ma Coop :

<http://cdurable.info/Ma-Coop.html>

ou passer récupérer le catalogue de produits et consulter le listing de prix en Mairie.

Ma Coop La Vie au Vert privilégie l'approvisionnement local et biologique, elle propose également tous les produits alimentaires et ménagers de première nécessité, voire davantage sur commande.

Dans le futur, elle pourra vous proposer de participer à des commandes groupées de produits alimentaires en gros. Dans l'espoir que ce service vous sera utile et que vous serez nombreux à soutenir cette dynamique locale.

Calendrier des festivités 2015

**Association communale de chasse de
Malons**

Fête de l'association communale de chasse de
Malons

Samedi 18 juillet 2015

A partir de 15h concours de boules

A partir de 16h :Loto familial

A partir de 20h repas : paëlla

Association de la chapelle du Frontal

Fête du frontal

Samedi 8 août 2015

Concours de boules à 15h

Loto familial à 17h

Soirée dansante

Dimanche 9 août 2015

Randonnée guidée à 8h30

Repas fait maison (15€) : couscous à 12h

Concours de boules à 15h

Association « Les Hameaux Réunis »

« A la découverte des plantes sauvages et balade botanique » le samedi 13 juin et dimanche 14 juin 2015 avec la participation des écologistes de l'Euzière. rendez-vous à partir de 11h le samedi et à partir de 9h30 le dimanche à la salle polyvalente .

Conférence de Danielle PETIT sur Benito VELASQUEZ

Le 14 août 2015 à 21h salle polyvalente

Septembre -Octobre 2015 date à préciser sortie botanique avec les écologistes de l'Euzière.

Etat Civil

Décès

Fernandes DE SA Bernard de Elze décédé le 28 janvier 2015 à Biarritz.

Elections

Résultats des élections départementales

FARDOUX-JOUE Isabelle/ MALAVIEILLE Patrick
(divers gauche) :34

CELDA Nadine/CHALLIER Guy (front national) :
19

ANDRE MARTIN Colette / PASSIEU Dominique
(divers droite) : 13

Nombre d'électeurs inscrits : 147

Nombre de votants : 68

Nombre émargements : 68

Nombre de suffrages exprimés : 66

Nombre de blancs : 2

Coordonnées de M Patrick MALAVIEILLE

Conseiller départemental du canton de la Grand
Combe

Hôtel du département

30044 NIMES cedex 9

Tel : 04 66 76 76 63 -Fax 04 66 76 79 48

Courriel : patrick.malavieille@gard.fr

Monsieur Patrick MALAVIEILLE Conseiller
départemental du canton de la Grand Combe assure
des permanences sur rendez-vous le :

- Lundi matin au conseil départemental à
Nîmes
- Mercredi matin à la mairie de la Grand
Combe
- 1^{er} Vendredi du mois à la mairie de Génolhac

Nouveaux habitants

Nous rappelons aux familles nouvellement installées sur la commune qu'il est impératif de se faire connaître en mairie dès leur arrivée. En effet, afin de faciliter l'organisation du transport scolaire la

mairie doit recenser les enfants en âge scolaire, sans quoi ils ne pourront bénéficier du transport scolaire.

HISTOIRE COMMUNALE

La commune tient tout particulièrement à remercier Monsieur MICHEL VINCENT directeur de CEVENNES MAGAZINE qui nous a autorisés à reproduire *in extenso* un article qui retrace l'histoire minière de notre commune :

RAPPORT DES CONCESSIONS MÉTALLIFÈRES DE GENOLHAC ET DU CHASSEZAC

Malons, Sainte-Marguerite-Lafigère et Thines

Description et aperçu historique

Les quatre concessions, que nous avons en vue d'étudier, appartiennent, par leur situation, au massif montagneux connu sous le nom de *Plateau central* et qui est en grande partie constitué par des terrains cristallins, granitiques et schisteux.

Toute cette région, essentiellement minéralisée, a été l'objet de nombreuses exploitations, tant au moyen âge qu'à l'époque gallo-romaine. La plupart de ces mines ont été abandonnées pendant plusieurs siècles : quelques unes cependant, comme celles de Vialas, de Pont-Gibaud, de Villefranche et de Chessy, ont donné de tels résultats qu'il est permis d'espérer, sur bien d'autres points, une reprise avantageuse. La main-d'œuvre peut avoir renchéri, mais les moyens de communication ont été largement développés, et les procédés d'extraction notablement perfectionnés. Au surplus l'abandon à tenu surtout à des causes politiques.

La concession de *Malons* est la plus ancienne : elle a été accordée à Bernard-Henri Raymond, par décret du 2 juillet

1872, pour l'exploitation du plomb, de l'argent et des autres métaux connexes. Elle s'étend sur la commune de Malons (arrondissement d'Alais, département du Gard) et renferme une superficie de 15 kilomètres carrés, 35 hectares, 58 ares.

Deux ans plus tard, par décret du 18 octobre 1874, MM. François Roussel, négociant à Sauve, et Emile Rédarès, avoué à Alais, obtinrent la concession, dite de *Thines*, de mines de plomb argentifère et autres métaux connexes. Cette concession s'étend dans les communes de Thines, Montselgues, Malorce, Lafigère et Sainte-Marguerite-Lafigère (Ardèche), avec une superficie de 54 kilomètres carrés, 46 hectares, 71 ares.

La concession des mines de plomb argentifère de *Genolhac*, portant sur les communes de Genolhac, Concoules, Pontails et Chamborigaud (arrondissement d'Alais, département du Gard), de Vialas et de Saint-André-de-Capcèze (arrondissement de Florac et de Mende, département de la Lozère), a été accordée, par décret du 6 mars

1880, à MM. Eugène Richard, Alfred Rostang et consorts. Elle comprend une superficie de 35 kilomètres carrés, 73 hectares, 6 ares.

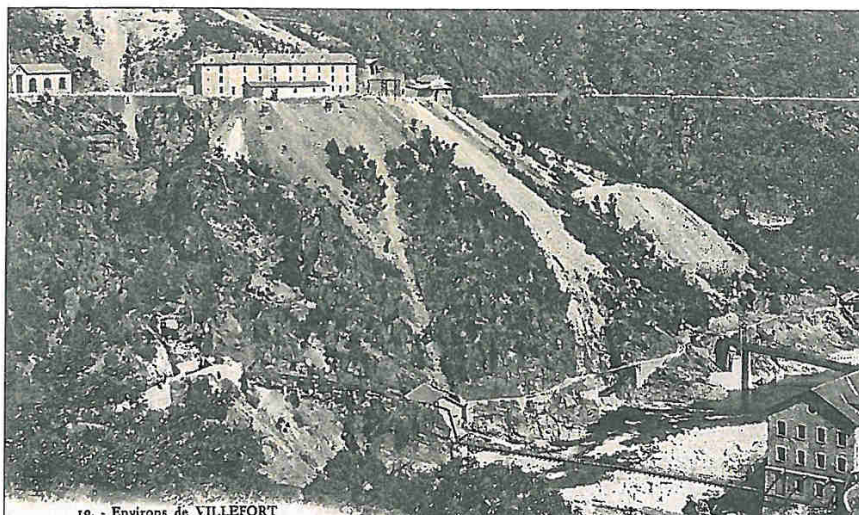
Cette concession de *Genolhac* fut d'abord réunie à la concession de Malons, par décret du 21 avril 1884. Mais trois ans plus tard, lorsque furent concédées les mines de plomb argentifère, cuivre, zinc et autres métaux connexes, dites de Sainte-Marguerite-Lafigère, on engloba en une seule concession, dite du *Chassezac*, les trois concessions de Malons, de Thines et de Sainte-Marguerite-Lafigère, tandis que celle de Genolhac restait seule indépendante.

La concession de *Sainte-Marguerite-Lafigère* qui date du 23 février 1887, et qui s'étend sur les communes de Lafigère et de Sainte-Marguerite-Lafigère (arrondissement de Largentière, département de l'Ardèche), n'a qu'une superficie de 7 kilomètres carrés, 68 hectares et elle est presque entièrement englobée entre les concessions de Thines et de Malons. C'est ce qui explique pourquoi la Société de Genolhac

avait d'abord demandé la réunion des concessions de Genolhac et de Malons, en même temps qu'elle s'assurait la propriété de la concession de Thines.

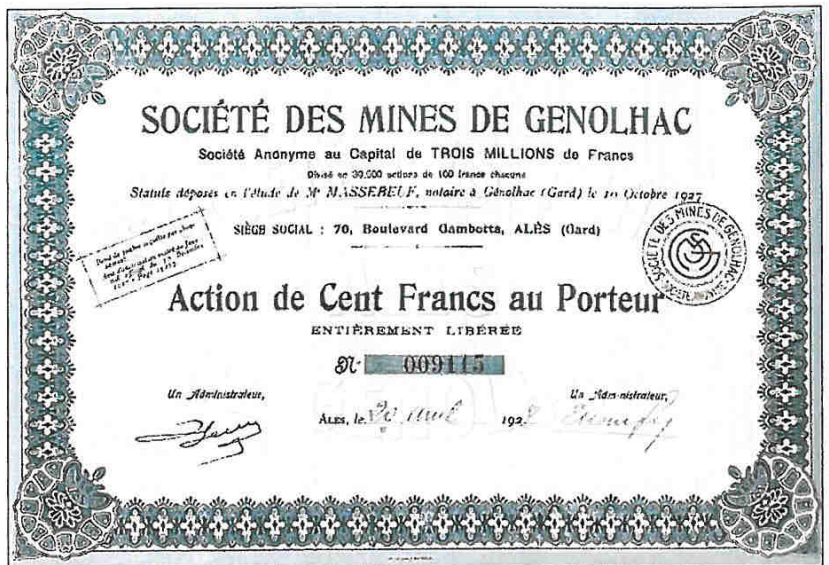
Le but évident de cette Société était d'obtenir la concession de Sainte-Marguerite-Lafigère, demandée concurremment par la Société *Pin, David et Cie*, qui, non seulement possédait la priorité à titre d'inventeur, mais encore avait exécuté, pendant plusieurs années sur les filons de cette concession, de grands travaux de recherches et des travaux préparatoires importants.

La richesse des filons de Sainte-Marguerite-Lafigère n'a pas suffi à relever la Compagnie de Ge-



19. - Environs de VILLEFORT

plique, non seulement par la situation financière de la Compagnie, déjà fortement compromise au moment de l'obtention de la concession de Sainte-Marguerite-Lafigère, mais aussi et surtout par la manière irrationnelle dont cette Compagnie a voulu conduire l'exploitation. Quelque riche que soit un gisement, quelque bien préparée que soit son exploitation, nous estimons qu'on ne doit pas attaquer cette exploitation, sans se préoccuper d'assurer celle des étages inférieurs, ou d'autres gisements, sous peine d'être un jour réduit à arrêter le travail productif pour entreprendre une nouvelle période de travaux préparatoire. En outre nous pourrions critiquer la trop grande importance donnée par la Compagnie de Genolhac à son usine de traitement. Celle-ci avait été installée sur la route du Villefort au Pied-de-Borne, en vue de recevoir à la fois les minerais de Sainte-Marguerite-Lafigère et de Malons. Mais si le minerai de Malons arrivait à l'usine en descendant, il n'en était pas de même de celui de Sainte-Marguerite-Lafigère et l'un et l'autre transports devaient d'ailleurs coûter fort cher en raison de la grande distance. On a aussi traité à cette usine quelques minerais de la concession de Thines, mais c'étaient des minerais déjà extraits sur les carreaux des mines, n'ayant par conséquent à supporter



que les frais de transport extérieur. Les quatre concessions que nous venons de décrire ont donc été réunies par le dernier décret du 23 février 1887, pour n'en former que deux : la concession de Genolhac, de 35 kilomètres carrés, 73 hectares, 6 ares, et celle de Chassezac, comprenant les trois concessions de Malons, Thines et Sainte-Marguerite-Lafigère, soit une superficie de 77 kilomètres carrés, 50 hectares, 29 ares. C'est cet ensemble de 113 kilomètres carrés, 23 hectares,

35 ares de concessions qui appartient aujourd'hui à la Société Pin, David et Cie, auteur des premiers et principaux travaux d'exploration sur les mines de Sainte-Marguerite-Lafigère. Nous avons déjà été appelé, en 1883, à rédiger sur ces mines un premier rapport, qui concluait, non seulement à leur exploitabilité, mais aussi à leur grande richesse. Depuis cette époque les conditions économiques, il est vrai, ne se sont pas améliorées, en ce qui concerne la valeur commerciale des

Vestiges de la mine de la Rouvière. Comparaison actuelle avec la photo de gauche

